

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE



Téléphone : 05 61 90 21 54

Télécopie : 05 61 90 41 88

E mail : mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr

Site internet : mairie-gensac-sur-garonne.fr

GENSAC INFO

AVRIL 2025

OBJECTIF RENO CARBONNE



ObjectifRÉNO
VOTRE ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'



Le **Guichet Objectif Réno** est votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'information ou de soutien concernant votre **projet de rénovation**. Des **permanences locales sur rendez-vous** sont organisées dans les antennes France services du Volvestre :

- **Carbonne** – 1er jeudi du mois, 9h30 à 12h
- **Saint-Sulpice-sur-Lèze** – 2^e mercredi du mois, 9h à 12h
- **Montesquieu-Volvestre** – 3^e jeudi du mois, 14h à 17h

Contactez le **Guichet Objectif Réno** pour prendre rendez-vous :

- **Téléphone** : [05 61 97 34 20](tel:0561973420)
- **Courriel** : infoenergie@payssudtoulousain.fr
- **Horaires** : Lundi : 14h – 17h / Du mardi au jeudi : 9h – 12h et 14h – 17h

FRANCE SERVICE

France Services a pour mission d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, etc. La Communauté de Communes du Volvestre a souhaité développer ce service public de proximité, gratuit, sans rendez-vous, avec un accueil humain et personnalisé dans ces villages parfois éloignés des 3 antennes permanentes de France Services (Carbonne, Montesquieu-Volvestre et Saint-Sulpice-sur-Lèze), proposant une permanence d'une demi-journée, deux fois par mois.

PROCHAINS RV LE MARDI DE 14H à 17H :

- | | | |
|------------|-----------|-----------|
| - 29 avril | - 27 mai | - 24 juin |
| - 13 mai | - 10 juin | |



STOP AU BRÛLAGE DES DÉCHETS

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

Pour éviter d'avoir à s'occuper de déchets verts, le mieux est d'éviter d'en produire. **Choisir des espèces à croissance lente** permet d'avoir à les couper ou tailler moins souvent et donc d'avoir moins de déchets verts dont il faut s'occuper. Et pour la pelouse, adopter la taille haute et le mulching, c'est moins de tontes et moins d'herbe coupée à gérer.

Les déchets verts produits peuvent être facilement **utilisés sur place pour pailler ou faire du compost**. Petites branches, feuilles mortes, plantes annuelles... passées sous la tondeuse sont réduites en petits morceaux, utilisables en paillage ou à mettre au compost. Pour des déchets plus gros, il est possible de louer ou d'emprunter un broyeur.

En paillant et en utilisant son compost, on permet à la matière organique de revenir dans le sol, et ainsi de le nourrir et lui apporter de la matière. Le sol devient plus riche et plus structuré pour nourrir les plantes, accueillir la biodiversité et résister aux aléas climatiques (sécheresses, érosion...).

Les végétaux qu'il vous reste peuvent être **apportés en déchèterie**.



HORAIRES TONTE ET BRICOLAGE

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h

Merci de respecter ces horaires.



LE 08 MAI

Pour célébrer l'anniversaire de l'armistice de la deuxième guerre mondiale la municipalité de Gensac sur Garonne vous convie à la cérémonie et au traditionnel dépôt de gerbe,

**Le jeudi 8 mai 2025 à 11h
au monument aux morts**

Ceux qui le souhaitent pourront ensuite partager le verre de l'amitié en la salle des fêtes.

MAIN A LA PÂTE

Amis lecteurs, si l'envie d'écrire de courts textes sur le passé de Gensac, sur des anecdotes, des histoires extraordinaires de la région, vous inspire, vous pouvez déposer vos textes au secrétariat de la Mairie ou les envoyer par courriel à bulletingensacois@gmail.com.

Nous nous ferons un plaisir, si rien ne l'interdit, de les publier dans Gensac Info.

BIENVENUE AUX ENTREPRENEURS GENSACOIS

Pour notre prochaine édition (septembre), nous souhaiterions recenser les entreprises gensacoises avec leurs coordonnées afin de les faire connaître à l'ensemble de la population. Veuillez vous rapprocher de la Mairie soit par mail : mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr, soit à la mairie.

COMITÉ DES FÊTES DE GENSAC : CORSO FLEURI

Pour la troisième fois, le Comité des Fêtes participera à la traditionnelle Fête des Fleurs de Cazères sur Garonne qui aura lieu le :

lundi de Pentecôte le 9 juin 2025.

Le thème choisi : la mer, et plus particulièrement les sirènes !

Si le cœur vous en dit, vous pouvez rejoindre l'équipe pour la fabrication des fleurs en crépon ou la mise en place du char. Plus de renseignements au 06 27 10 22 32 Ou au 06 29 50 77 67



COMITÉ DES FÊTES DE GENSAC : SOIRÉE TRUFFADE

Samedi 8/03/2025 a eu lieu la soirée truffade organisée par le comité des fêtes. Un très bon moment partagé, et une ambiance de folie grâce au Dj Kevin Leve.



A l'occasion de la journée de la femme, une rose fut distribuée à chaque dame. Nous remercions l'ensemble des personnes présentes et nous vous donnons rdv le 21 juin pour la fête de la musique !



COMITÉ DES FÊTES : FÊTE DE LA MUSIQUE



GENSAC SUR GARONNE

FÊTE DE LA
MUSIQUE

SAMEDI 21 JUIN

À PARTIR DE 18H
EXPOSITION DE VOITURES ET HARLEY

18H30-20H30 GROUPE MODERN JAZZ

20H30 GROUPE GMB (GOUTEVERNISE MUSIC BAND)

Repas
salade composée
entrecôte/frites
café gourmand
café et vin

adultes : 20 euros
enfants 6 à 12 ans 10 euros
-6 ans gratuit

RÉSERVATION AU 06.77.18.71.33 OU 06.86.65.59.78

PENSEZ À AMENER VOS COUVERTS

DECHETTERIES

- Munissez-vous de votre [carte magnétique](#), délivrée gratuitement.
- La **politesse** s'applique aussi en déchetterie : un « bonjour » et « merci » faciliteront les échanges.
- **Le tri, c'est vous !** Assurez-vous de bien trier vos déchets en fonction des différentes bennes.
- **Accès réservé aux particuliers** : les déchetteries sont strictement interdites aux professionnels.
- **Véhicules admis** : les véhicules d'une hauteur maximale de 1,90 m sont autorisés (dérogation possible en nous contactant).
- **Véhicules non admis** : les véhicules avec enseigne commerciale ou camions plateau sont interdits (dérogation possible si usage à titre particulier).



DÉCHETS REFUSÉS



ZONE DE RÉEMPLOI



